



Bruxelles, le 18 mars 2014
140318/02

FICHE D'INFORMATION

Relations UE-Ukraine

L'Union européenne s'emploie actuellement à [apaiser la situation de crise que connaît l'Ukraine](#). Elle invite l'ensemble des parties à poursuivre un dialogue constructif et ouvert à tous en vue de parvenir à une solution durable, à protéger l'unité et l'intégrité territoriale du pays et à s'efforcer d'assurer à tous les citoyens ukrainiens un avenir stable, prospère et démocratique. L'UE a également proposé de renforcer son [soutien](#) aux réformes économiques et politiques de l'Ukraine.

Un partenaire prioritaire

L'UE est déterminée à mener une politique d'engagement graduel aux côtés de l'Ukraine et à nouer avec ce pays une relation étroite, qui englobe une dynamique progressive vers l'association politique et l'intégration économique. L'Ukraine est un pays partenaire prioritaire dans le cadre de la [politique européenne de voisinage](#) (PEV) et du [Partenariat oriental](#). [L'accord de partenariat et de coopération](#) entre l'UE et l'Ukraine, qui est entré en vigueur en 1998, fournit un cadre global de coopération entre l'UE et l'Ukraine dans les principaux domaines de réforme.

Un nouvel [accord d'association](#), prévoyant notamment une zone de libre-échange approfondi et complet, a été négocié pendant la période 2007-2011 et paraphé en 2012. Le 10 décembre 2012, le Conseil de l'Union européenne a adopté des [conclusions sur l'Ukraine](#), dans lesquelles il a affirmé la volonté de l'UE de signer cet accord dès que l'Ukraine aurait mené une action résolue et accompli des progrès tangibles pour atteindre les critères de référence visés dans ces conclusions.

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 9780 - Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpx
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpx Maja

Sebastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu

Eamonn Prendergast +32 460 75 32 93 - Eamonn.Prendergast@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter @eu_eeas

www.facebook.com/EuropeanExternalActionService

www.eeas.europa.eu

Une version actualisée du [programme d'association UE-Ukraine](#) a également été approuvée par le Conseil de coopération UE-Ukraine le 24 juin 2013¹.

Le 21 novembre 2013, le cabinet des ministres de l'Ukraine a pris la décision de suspendre le processus de préparation à la signature de l'accord d'association lors du [sommet du Partenariat oriental de Vilnius](#). L'UE a pris note du soutien sans précédent de l'opinion publique ukrainienne en faveur de l'association politique de l'Ukraine avec l'UE.

L'UE [s'est engagée](#) à signer les dispositions politiques de l'accord d'association, le 21 mars à Bruxelles, et à procéder à la signature et à la conclusion des autres parties de l'accord qui, avec les dispositions politiques, constituent un seul instrument. Ces mesures confirmeront la décision libre et souveraine de l'Ukraine de poursuivre son association politique et son intégration économique à l'Union européenne.

Évolution récente de la situation

L'UE a suivi de près la situation politique en Ukraine et est profondément impliquée dans la recherche d'une solution à la crise qui s'est développée après des mois de manifestations pacifiques sur le Maïdan, la place centrale de Kiev, après l'annonce du gouvernement concernant l'accord d'association.

M^{me} Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission, et M. Štefan Füle, Commissaire chargé de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage [se sont rendus à Kiev à de nombreuses reprises](#) depuis le début des manifestations, de même que les ministres des affaires étrangères de nombreux États membres de l'UE et des membres du Parlement européen, ce qui illustre de manière quasi permanente l'engagement de l'UE. Dans le cadre des rencontres avec les autorités, les dirigeants de l'opposition et les représentants de la société civile, l'UE s'est essentiellement employée à faciliter le dialogue et à soutenir les efforts déployés pour stabiliser la situation politique.

Le Conseil de l'Union européenne, dans sa formation "affaires étrangères" (convoquée et présidée par M^{me} Ashton, Haute Représentante/vice-présidente de la Commission), a adopté, le 10 février 2014, des [conclusions](#) dans lesquelles il soulignait la préoccupation que lui inspiraient notamment les informations faisant état de violations des droits de l'homme et de cas de violences, d'intimidations et de personnes disparues, et se déclarait prêt à réagir rapidement à toute détérioration sur le terrain.

M^{me} Ashton, Haute Représentante/vice-présidente de la Commission, a convoqué, le 20 février 2014, une session extraordinaire du Conseil des affaires étrangères; à cette occasion, compte tenu de la détérioration de la situation, l'UE a décidé notamment de mettre en place des sanctions ciblées et les ministres sont convenus de suspendre les licences d'exportation des équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne. Exprimant sa vive indignation devant la détérioration de la situation

¹ Initialement adopté en 2009 et [actualisé en 2011](#), ce programme remplace l'ancien [plann d'action](#) en vue de préparer et de faciliter l'entrée en vigueur de l'accord d'association.

et condamnant dans les termes les plus fermes tout recours à la violence, l'UE a exhorté toutes les parties à engager, sans plus tarder, un dialogue constructif, pour répondre aux aspirations démocratiques légitimes du peuple ukrainien (voir les [conclusions](#)).

Lors d'une deuxième session extraordinaire, qui s'est tenue le 3 mars 2014, le Conseil des affaires étrangères a adopté des [conclusions](#) condamnant les actes d'agression des forces armées russes, qui constituent une violation manifeste de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que l'autorisation donnée par le Conseil de la Fédération de Russie, le 1^{er} mars, de recourir aux forces armées sur le territoire de l'Ukraine.

L'UE a appelé la Russie à ramener immédiatement ses forces armées vers leurs lieux de stationnement permanent, conformément à l'accord de 1997 relatif au statut et aux conditions de la présence de la flotte de la mer Noire sur le territoire de l'Ukraine. Elle s'est par ailleurs félicitée de la réaction modérée dont avait fait preuve l'Ukraine.

Le 5 mars, le Conseil a [adopté des sanctions de l'UE portant principalement sur le gel et la récupération de fonds détournés appartenant à l'État ukrainien](#), ciblant dix-huit personnes identifiées comme étant responsables du détournement de ces fonds et dont les avoirs sont gelés sur le territoire de l'Union européenne. Les sanctions comprennent aussi des dispositions destinées à faciliter la récupération des fonds gelés dès que certaines conditions auront été remplies.

Dans une [déclaration des chefs d'État ou de gouvernement](#) faite à l'issue d'une réunion extraordinaire du Conseil européen tenue le 6 mars, l'UE a souligné que la solution à la crise devrait être trouvée dans le cadre de négociations entre les gouvernements de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, y compris par le recours éventuel à des mécanismes multilatéraux. Après avoir dans un premier temps suspendu les négociations bilatérales avec la Fédération de Russie sur les questions relatives aux visas ainsi que les discussions sur le nouvel accord UE-Russie et les préparations en vue de la participation au sommet du G8 à Sotchi, l'UE a également arrêté un deuxième ensemble de nouvelles dispositions en l'absence de mesures d'apaisement et souligné que la situation entraînerait, pour les relations entre l'Union européenne et la Russie, d'autres conséquences d'une grande portée en cas de nouvelles initiatives ayant pour effet de déstabiliser la situation en Ukraine.

La Fédération de Russie n'ayant pris aucune mesure d'apaisement, l'UE a adopté le 17 mars des [mesures restrictives](#) à l'encontre des personnes responsables d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi qu'à l'encontre des personnes et entités associées aux premières. À cet égard, vingt-et-une personnes ont été identifiées et ciblées par des restrictions à l'entrée sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs dans l'UE. En outre, l'UE [a condamné](#) fermement la tenue d'un ["référendum" illégal en Crimée](#) sur le rattachement à la Fédération de Russie, en violation manifeste de la constitution ukrainienne. L'UE ne reconnaît pas ce "référendum" illégal ni ses résultats.

La HR/VP Ashton a [déclaré](#): *"Nous tenons à souligner très clairement qu'il est encore temps d'éviter une spirale négative et d'inverser le cours actuel des événements. Nous demandons instamment aux dirigeants russes de ne pas prendre de mesures visant*

à l'annexion de la Crimée et de prendre plutôt des mesures de nature à désamorcer cette crise."

L'Union européenne se tient aux côtés du nouveau gouvernement ukrainien dans les efforts qu'il déploie pour stabiliser la situation et tenir le cap des réformes. L'UE rappelle qu'il est nécessaire de poursuivre la réforme constitutionnelle en Ukraine et d'organiser une élection présidentielle libre, régulière et transparente en présence d'observateurs de l'OSCE/BIDDH. L'UE réaffirme qu'il est primordial que les autorités ukrainiennes fassent en sorte que toutes les parties soient représentées à tous les niveaux de pouvoir, y compris par des mesures destinées à toucher toutes les régions et tous les groupes de la population, et qu'elles assurent une protection pleine et entière des minorités nationales, conformément aux engagements internationaux pris par l'Ukraine. À cet égard, elle encourage l'Ukraine à tirer parti de l'expertise du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

Renforcement de l'aide et de la coopération

Le 5 mars 2014, la Commission européenne [a proposé une série de mesures d'aide économique et financière](#) s'inscrivant dans le cadre des efforts déployés au niveau international pour soutenir les réformes économiques et politiques en Ukraine. Un montant de 11 milliards d'euros pourrait être mobilisé pendant les prochaines années, financé sur le budget de l'UE et par les institutions financières internationales de l'UE. L'objectif est de stabiliser la situation économique et financière, de soutenir la transition et d'encourager les réformes politiques et économiques. Dans le cadre de cette approche, la Commission européenne [a proposé le 11 mars](#) de supprimer temporairement les droits de douane sur les exportations ukrainiennes à destination de l'UE, d'accélérer la mise en œuvre du volet tarifaire des dispositions de l'accord d'association relatives à un accord de libre-échange approfondi et complet, sans attendre l'entrée en vigueur de ce dernier.

La signature et la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'UE et l'Ukraine, qui prévoit notamment l'instauration d'une zone de libre-échange approfondi et complet, sans qu'il s'agisse du but ultime de la coopération entre l'UE et l'Ukraine, offriraient des perspectives de développement économique durable et de prospérité à toutes les régions d'Ukraine, y compris la Crimée, ainsi qu'aux pays voisins. L'UE se dit une nouvelle fois déterminée à renforcer les contacts entre les Ukrainiens et les citoyens de l'UE, notamment à travers le [processus de libéralisation du régime des visas](#).

Pour en savoir plus sur les relations entre l'UE et l'Ukraine:

http://www.eeas.europa.eu/ukraine/index_fr.htm

Les mesures restrictives de l'UE

axées sur le gel et la récupération de fonds détournés appartenant à l'État ukrainien:
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/foraff/141324.pdf

Acte législatif:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2014:066:0026:0030:FR:PDF>

contre les initiatives mettant en péril l'intégrité territoriale de l'Ukraine:

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/141603.pdf

Acte législatif:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2014:078:0016:0021:FR:PDF>
